

FOL DE L'AVEYRON

La Ligue de l'Enseignement

PROJET EDUCATIF CADRE GENERAL

1. DES ORIENTATIONS ET UN CADRE NATIONAL.

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Aveyron, association autonome, inscrit néanmoins son action dans le cadre des orientations nationales de La Ligue de l'Enseignement auxquelles elle participe par le biais de sa représentation statutaire lors des assemblées générales du mouvement. La FOL est par ailleurs représentée au sein des instances techniques nationales spécifiques au secteur vacances de La Ligue.

Mouvement vivant, La Ligue de l'Enseignement assure une adaptation continue de ses orientations qui se précisent au fil du temps.

A. LE PROJET EDUCATIF NATIONAL DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

Il constitue un cadre commun à tous les échelons du mouvement.

PARTIE I : ELEMENTS DU PROJET EDUCATIF GENERAL DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

1/ Synthèse historique de la Ligue de l'Enseignement :

La Ligue de l'Enseignement a été créée en 1866. Ses fondateurs voulaient former des citoyens libres et indépendants capables de s'émanciper des tutelles et d'assumer, en totale autonomie, leurs choix de vie, dans un cadre républicain. Ils avaient fait le constat qu'il était quasi-impossible pour des individus d'assumer leur pleine citoyenneté sans un minimum d'instruction et de formation. Il faut préciser qu'à cette époque les trois quarts de la population étaient illettrés et que l'enseignement était totalement contrôlé par « l'église ». La Ligue de l'Enseignement est à l'origine des lois « Jules Ferry » qui rendront la scolarité obligatoire, publique, gratuite et laïque (1881, 1882 et suivantes). La Ligue a joué et joue encore un rôle important dans la promotion de la vie associative. Au fil des années, elle continue de mettre en œuvre son projet initial : former le citoyen. Cette mise en œuvre trouve sa traduction au travers des multiples actions menées :

- dans le domaine du sport : en favorisant la participation plutôt que l'élitisme,

- dans le domaine de la culture : en développant l'accès à une culture de qualité accessible à tous,
- dans le domaine de l'environnement : en développant la prise de conscience individuelle et collective des enjeux autour de l'environnement et du développement durable,
- dans le domaine des relations internationales : en favorisant les échanges pour la mise en œuvre d'une citoyenneté européenne et internationale,
- dans le domaine des classes de découverte : la Ligue de l'Enseignement a organisé les premières classes de découverte : dès 1948 à L'Abérourat (64) et 1953 à La Féclaz (73), et depuis elle développe un partenariat important avec le ministère de l'Education nationale,
- dans le domaine des vacances et des loisirs : en favorisant le droit aux vacances et aux loisirs pour tous :
 - 1928 : création de l'UFOVAL : séjours de vacances pour enfants et adolescents
 - 1936 : la Ligue joue un rôle important, en partenariat avec la CGT dans la mise en œuvre des congés payés.
 - 1947, la Ligue crée le Centre Laïque de Tourisme Culturel (CLTC) destiné à développer l'accès aux vacances et aux loisirs des adultes et des familles.

2/ La Ligue aujourd'hui :

Aujourd'hui, la Ligue de l'Enseignement, mouvement d'éducation populaire, invite les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et à être acteurs dans la cité afin de construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire, visant à l'émancipation de tous et toutes et à l'égalité homme/femme..

1- Pour un véritable droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, et une éducation démocratique de l'enfance et de la jeunesse :

L'éducation et la formation tout au long de la vie ne peuvent être cantonnées aux seules exigences de la rentabilité professionnelle. La Ligue mettra en œuvre tous les moyens adaptés pour que chaque citoyen puisse bénéficier des pratiques formatives qui l'intéressent et qu'il puisse bénéficier de la valorisation de l'expérience sociale et associative.

Le pilier de l'éducation et la formation tout au long de la vie est une éducation et formation de base, dispensée par l'Ecole et les différents acteurs éducatifs de l'enfance et de la jeunesse.

2- Pour l'exercice de la citoyenneté sur tous les territoires et la promotion de l'engagement bénévole et associatif :

La démocratie participative est indissociable de la démocratie délibérative. La promotion permanente de l'engagement et du bénévolat associatif sont les compléments obligatoires des initiatives institutionnelles.

3- Pour reconnaître et favoriser l'expression de la diversité et lutter contre toutes les formes de discriminations :

Cet objectif vise toutes les questions du pluralisme, de la pluralité des cultures, des dominations et des injustices sociales.

4- Pour la prise en compte de l'environnement et du développement durable à la Ligue et dans notre société :

Après une phase nécessaire de la mise en œuvre d'une culture de l'environnement et nous mettons en place une stratégie vers la transition écologique : gestion de nos équipements, fonctionnement et gestion de nos sièges, actions de solidarité internationale, mise en œuvre dans nos secteurs d'activité (tourisme social et associatif durable), préservation des biodiversités dans notre projet éducatif, etc.

3/ La continuité éducative à la Ligue : Des principes communs

L'action éducative de la Ligue de l'Enseignement est menée au travers de tous ses champs d'intervention : éducation, culture, sports, loisirs, vacances, classes de découverte...

La Ligue de l'Enseignement développe en conséquence une politique globale en direction de l'adulte, de la famille, de la jeunesse et de l'enfance.

Le principe de continuité éducative s'applique quel que soit le temps, le lieu.

La volonté éducative de la Ligue est à la fois de permettre à chaque individu d'être en capacité de réussir sa vie et son épanouissement personnel et de devenir un citoyen libre et autonome. A cette fin, elle est particulièrement soucieuse d'égalité des chances et de réduction des inégalités.

Les actions qu'elle mène, ont pour ambition d'aider à donner à l'individu les outils permettant à sa personnalité tout entière de s'éveiller et de s'affirmer. Pour cela, il sera nécessaire :

1 - D'AGIR POUR LA LAICITE :

- Reconnaître à tous le droit à la diversité dans le cadre républicain.
- Respecter les choix individuels et ne privilégier aucune conviction particulariste.
- Faire découvrir et connaître la laïcité comme support du « vivre ensemble » et principe d'organisation politique d'une république démocratique.

2 - DE FAVORISER UN FONCTIONNEMENT DEMOCRATIQUE :

- Permettre d'avoir une attitude responsable : respecter l'autre dans son individualité, son intégrité, ses différences, tout en respectant les règles de vie collective.
- Aider tout individu à mieux maîtriser son milieu de vie et développer ses capacités d'analyse critique.
- Reconnaître à tout individu la fonction de citoyen et lui permettre d'acquérir la capacité de participer aux réflexions et décisions collectives.

3 – DE FAVORISER L'AUTONOMIE ET LA SOCIALISATION :

- Permettre l'affirmation de la personnalité de chacun, son esprit d'initiative, son esprit critique, ses capacités créatives, sa responsabilité.
- Favoriser l'émancipation pour que chacun soit libre, autonome et indépendant, dans le respect des autres.
- Permettre à chacun d'être un individu lucide, capable :
 - De vivre dans la société telle qu'elle est,
 - D'y vivre tout en la critiquant,
 - De se donner les moyens d'agir sur elle pour l'améliorer et la transformer.
- Favoriser les solidarités sociales, économiques, les libertés, le sens des responsabilités individuelles.

4 – DE FAIRE VIVRE LA MIXITE SOCIALE :

- Pour que nos activités soient des vecteurs de mixité sociale :
 - Faciliter l'accessibilité de nos activités à toutes les catégories sociales,
 - Faire obstacle à tout type de discrimination,
 - Faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap
 - Participer à la déconstruction des stéréotypes de genre

5 – DE DEVELOPPER LA FORMATION :

- Préparer les militants à participer à la réalisation de projets.
- Favoriser l'accès à nos formations des personnes qui aspirent à un développement personnel dans le cadre d'une démarche citoyenne.
- Transmettre et faire partager le projet éducatif de la Ligue.
- Promouvoir et faciliter l'accès à la prise de responsabilité sociale et éducative.

6 – D'ETRE ACTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE :

- Assumer pleinement notre fonction d'entrepreneur de l'économie sociale et de gestionnaire, acteur à part entière de l'économie.
- Prêter une attention particulière à la formation du personnel et aux conditions de travail.
- Favoriser l'intégration de personnel en situation d'insertion sociale.
- Favoriser l'économie locale dans le cadre du développement durable des territoires.

7 – D'AGIR DANS LE CADRE D'UN TOURISME DURABLE, DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE :

- Après l'organisation de nos projets et de notre fonctionnement en respectant les principes du programme CED : Citoyenneté-Environnement-Développement nous voilà désormais lancés dans la démarche d'éco-labélisation européenne des structures.
- Faire en sorte que le secteur vacances de la Ligue de l'Enseignement agisse pour un tourisme durable, respectueux des habitants, de l'environnement et de la biodiversité.
- Favoriser les relations commerciales relevant des pratiques du commerce équitable.

PARTIE II : ELEMENTS DU PROJET EDUCATIF DE LA LIGUE, APPLIQUES AUX CENTRES DE LOISIRS, VACANCES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET VACANCES FAMILIALES ET AUX CLASSES DE DECOUVERTE :

Les champs d'intervention de la Ligue couvrent tous les temps et toutes les activités, qu'il s'agisse des temps de loisirs (centres de loisirs, accueils du matin, du midi, de l'après-midi) ou qu'il s'agisse des temps de vacances (vacances familiales, centres de vacances pour enfants et adolescents) ou qu'il s'agisse des temps scolaires (classes de découverte et voyages scolaires). Ainsi la Ligue de l'Enseignement affirme sa volonté de répondre aux besoins sociaux par des stratégies de développement local et la défense des droits aux loisirs et au départ.

Tous ces temps sont aussi des temps privilégiés d'éducation, ils ne peuvent donc être exclusivement réduits à des temps de consommation.

Dans ses diverses interventions la Ligue favorise les initiatives (appui, conseil, formation), agit en co-réalisateur d'un programme public, répond aux besoins de ses adhérents, organise des prestations de service, assure des missions et des délégations de service public.

Pour faire vivre cette conception, la Ligue développe des partenariats avec :

- des acteurs de l'école pour que celle-ci donne le goût aux jeunes et offre la possibilité de la découverte (voyages scolaires, classes de découverte, séjours linguistiques).
- des associations, des collectivités locales pour l'organisation de loisirs quotidiens de proximité.
- des associations, des collectivités territoriales, des comités d'entreprises, des mutuelles et des organismes sociaux pour répondre aux besoins des jeunes et des familles pendant les vacances par l'organisation et la gestion :
 - o d'activités et de programmes locaux : Quartier d'été, quartiers politique de la ville, opération sport, école ouverte, les iti'decs, caravane
 - o de projets s'inscrivant dans des politiques territoriales
 - o de centres de loisirs, de centres de vacances de jeunes ou de familles, de séjours en France ou à l'étranger.
- des responsables associatifs et des collectivités dans le domaine du tourisme pour contribuer au développement local, économique, social et culturel.

Nos champs d'intervention

I – Les Centres de Loisirs :

Les temps « libres » des enfants sont beaucoup plus importants que ceux de leurs parents. Il a donc fallu créer des temps et des lieux qui permettent la prise en charge des enfants et des jeunes. Ces temps et ces lieux peuvent être multiples : le matin avant le début

de l'école, le midi pendant le temps de repas et avant la reprise de la classe, la fin d'après-midi après l'école, le mercredi, la fin de semaine et les périodes de vacances scolaires. Ces temps et ces lieux sont dénommés centres de loisirs.

Le centre de loisirs est un lieu de loisirs, d'épanouissement, d'apprentissage, de socialisation, de citoyenneté. Ce n'est pas qu'une « garderie ».

Le centre de loisirs est conçu pour permettre un accueil éducatif de qualité, grâce à des équipes spécialement formées. Il se déroule sur la commune et est vecteur d'actions propres, d'orientation, d'information et d'écoute auprès des enfants, des familles et des élus. Il offre un choix d'activités selon le projet local, dans un environnement bien identifié et assurant la lisibilité du temps et de la fonction de loisirs. Ceci est particulièrement important lorsque c'est un établissement scolaire qui sert de structure d'accueil.

L'enfant a besoin d'activités éducatives à travers le jeu. Pour son équilibre il a aussi besoin « d'inactivité », chacun peut choisir son rythme et se donner du temps pour jouer, pour rêver.

Le centre de loisirs est organisé en fonction des jeunes accueillis : enfants d'âge maternel, enfants, adolescents.

La mise en place d'un centre de loisirs répond à différents souhaits ou projets :

- sa proximité et son coût - avec l'objectif d'en faciliter l'accès à toutes les familles.
- le développement de l'animation de la cité - avec une implication des enfants et des jeunes dans la vie de leur commune.
- le développement du lien social, par la contribution à une citoyenneté active principalement de proximité : participation à la vie locale, aux événements locaux, au conseil municipal de jeunes...
- la facilitation de l'emploi des jeunes sur la commune ou le territoire d'implantation.
- la mise en œuvre du principe de la continuité éducative entre les différents lieux et moments de vie de l'enfant ou du jeune.

La Ligue de l'Enseignement se situe en partenaire actif de la commune, inscrivant son projet dans le cadre de l'aménagement global du temps de l'enfant sur la commune, et devient ainsi un véritable acteur d'économie sociale locale.

Le Centre de Loisirs est ouvert à tous. Il doit participer à l'éducation de l'enfant qui nous est confié.

Pour cela, il doit permettre, par son fonctionnement, dans le respect de nos finalités éducatives globales :

- le développement des relations éducatives.
- le développement des capacités d'analyse critique par la liberté d'expression individuelle et les échanges collectifs.
- l'épanouissement de l'enfant par le jeu et la pratique d'activités diverses (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques...).

- la découverte de l'environnement naturel, social, culturel et géographique, du lieu de vie de l'enfant.
- le développement d'activités créatives.
- l'apprentissage de techniques.
- la participation à la vie de la cité, par l'intégration et même l'initiative, à des manifestations du quartier, de la commune. Le centre de loisirs pourra jouer un rôle fédérateur et de transversalité de la vie locale.

L'équipe éducative doit donc tout mettre en œuvre pour répondre aux droits, aux besoins et aux aspirations des enfants et des jeunes, en n'oubliant jamais que, si ceux-ci ont des droits, ils ont aussi des devoirs. Elle doit donc faire en sorte que les uns et les autres soient toujours respectés.

Le Centre de Loisirs doit pouvoir garantir à l'enfant et au jeune :

- des conditions de vie assurant harmonieusement son développement physique, affectif et moral.
- une nourriture équilibrée et de qualité.
- des conditions de sécurité.
- le respect des rythmes de vie propres à chacun.
- le respect de l'individu.
- le droit à la liberté, la dignité, dans le cadre du respect de l'autre.
- le centre de loisirs doit permettre à l'enfant de s'émanciper et d'être acteur de ses loisirs.
- le droit au plaisir : c'est le moteur essentiel de tous les moments dans nos centres de loisirs.

Les centres de loisirs et les centres de vacances sont des temps et des lieux complémentaires. Pour un épanouissement complet de l'enfant, pour faciliter sa socialisation et pour lui permettre la découverte d'environnements nouveaux, l'organisation de séjours de vacances, pendant ou en dehors du centre de loisirs sera activement recherchée.

II – Les vacances pour enfants et adolescents :

Le centre de vacances accueille, des enfants ou des adolescents, venus vivre, et pratiquer ensemble des activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques. Il est ouvert à tous.

Le centre de vacances doit participer à l'éducation du jeune qui nous est confié en favorisant son épanouissement complet, en facilitant sa socialisation et en lui permettant la découverte d'environnements nouveaux. Le centre de vacances permet la construction d'une démarche citoyenne grâce à la vie en collectivité.

L'équipe éducative doit donc tout mettre en œuvre pour répondre aux droits, aux besoins et aux aspirations des enfants et des jeunes en n'oubliant jamais que, si ceux-ci ont des droits, ils ont aussi des devoirs. Elle doit donc faire en sorte que les uns et les autres soient toujours respectés.

Le centre de vacances doit permettre, par son fonctionnement, dans le cadre de nos finalités éducatives globales :

- le développement des relations éducatives.
- le développement des capacités d'analyse critique par la liberté d'expression individuelle et les échanges collectifs.
- l'épanouissement de l'enfant par le jeu et la pratique d'activités diverses (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques...).
- la découverte de l'environnement, naturel, social, culturel et géographique du lieu de vie de l'enfant.
- le dépaysement qui rompt avec la routine et avive la curiosité.
- le développement d'activités créatives.
- l'apprentissage de techniques.

Le centre de vacances doit aussi pouvoir garantir au jeune :

- des conditions de vie assurant harmonieusement son développement physique, affectif et moral.
- une nourriture équilibrée et de qualité.
- des conditions de sécurité.
- le respect des rythmes de vie propres à chacun.
- le respect de l'individu.
- le droit à la liberté, la dignité, dans le cadre du respect de l'autre.
- le centre de vacances doit permettre à l'enfant de s'émanciper et d'être acteur de ses vacances, notamment en participant au choix de ses propres vacances.
- le droit au plaisir : c'est le moteur essentiel de tous les moments dans nos centres de vacances.

Les centres de vacances pour enfants et adolescents organisés par la Ligue de l'Enseignement sont des temps et des lieux de mise en œuvre de la mixité sociale. Ils sont ouverts à tous les enfants et les jeunes, y compris ceux relevant d'institutions ou faisant l'objet de tutelles. Leur participation à nos séjours se fait en partenariat avec les services spécialisés en charge de ces jeunes.

III – Les Vacances Familiales :

Le Tourisme social et associatif a été porté par les mouvements d'éducation populaire, les associations, les comités d'entreprise et les collectivités territoriales. Il a été accompagné et soutenu par les pouvoirs publics.

Après s'être préoccupé prioritairement des enfants et des adolescents, il s'est ensuite intéressé aux vacances familiales, dans le prolongement de ses missions.

Les formules d'accueil touristique traditionnelles, en particulier celles de l'hôtellerie étaient inaccessibles notamment pour des raisons financières, mais aussi parce qu'il n'était pas conçu pour l'accueil de familles et en particulier l'accueil d'enfants en bas âge.

Les séjours familiaux permettent à toutes les composantes de la famille, par le biais des maisons familiales et des villages de vacances, de vivre un séjour en commun, à leur rythme, selon leurs désirs. Il est en particulier conçu pour « libérer » la mère de famille des tâches quotidiennes, grâce aux formules de la pension complète.

D'autre part, le tourisme familial permet le partage des valeurs sociales, culturelles et éducatives.

Les séjours familiaux proposés par La Ligue doivent permettre à l'adulte seul comme à tout membre de la famille (couples avec ou sans enfants, grands-parents, petits enfants, familles monoparentales) de se retrouver, de partager du temps et de se ressourcer tout en s'ouvrant aux autres.

Quel que soit le mode d'organisation de la famille, tous ses membres sont les bienvenus à la Ligue où ils trouveront des propositions adaptées à leurs souhaits et à leurs besoins.

Nos équipes, spécialement formées, proposent des programmes d'activités qui s'appuient sur un concept à la fois ludique et éducatif, et qui concernent toutes les tranches d'âges composant la famille. Des activités intergénérationnelles seront proposées.

La Ligue affirme que les séjours de vacances qu'elle organise sont vecteurs de mixité sociale et d'éducation à la citoyenneté. Dans ce cadre, elle accueille dans ses Villages de Vacances tous les publics sans discrimination d'origine ethnique, sociale, culturelle, religieuse, ou de handicap.

Développer les relations entre vacanciers, générer la convivialité, développer du lien social sont les principaux objectifs de nos équipes d'animation.

Les activités doivent permettre aux résidents de pouvoir s'ouvrir sur l'environnement proche :

- découvrir l'environnement humain : artisanat, activités économiques locales...
- découvrir le patrimoine : histoire, folklore, gastronomie...
- découvrir la faune, flore...

L'organisation des séjours permettra le « vivre ensemble » : les animateurs développeront des capacités d'adaptation aux différents publics accueillis.

Les centres de vacances privilégient l'emploi régional et les partenariats avec les entreprises locales.

Grâce à leur action éducative, ils participent au développement d'un tourisme respectueux des habitants, de l'environnement et des sites.

La rigueur de la gestion et nos savoirs faire permettent l'amélioration constante de nos réalisations et la garantie de prix « tout compris ».

D'autre part, la Ligue de l'Enseignement participe activement à de nombreuses actions de solidarité. Elle est ainsi l'un des acteurs importants de la Bourse Solidarité Vacances, du Vivathon, des opérations Vacances Ouvertes, Tandem ou Educ'action, par exemple.

Elle réalise régulièrement dans ses Villages de vacances des travaux d'aménagement et de mise aux normes d'accessibilité pour les handicapés.

PARTIE III : ANNEXES

1/ Notre organisation :

La Ligue de l'Enseignement assume quatre missions :

- La fédération d'initiatives dans le domaine des séjours éducatifs, des loisirs, des vacances et du tourisme : impulsion, appui, formation, valorisation.
- L'organisation d'un réseau national cohérent permettant sur l'ensemble du territoire :
 - D'organiser des séjours adaptés aux besoins,
 - D'assurer l'inscription à ces réalisations particulières et à celles de l'ensemble du réseau,
 - De garantir la qualité, la visibilité (labels, chartes graphiques),
 - De favoriser les coopérations, de renforcer la Centrale de Réservation commune, permettant l'articulation entre régions d'accueil et régions de départ, fédérations producteurs et fédérations diffuseurs, évitant doubles emplois, et permettant une démultiplication de notre présence sous forme de partenariats à divers niveaux.
- La gestion et le développement de centres d'accueil, véritables entreprises de l'économie sociale, contribuant à l'équilibre général et à la pérennité du mouvement « Ligue ».
 - en participant à une juste hauteur aux charges communes à tous les secteurs d'activités,
 - en dégagant des moyens pour des actions entrant dans son programme,
 - en répartissant équitablement les produits.
- La dynamique et la présence du mouvement Ligue :
 - pour peser avec des partenaires sur des politiques publiques et des mesures sociales permettant de contribuer à l'accessibilité aux vacances et aux loisirs et à la diminution des inégalités, pour préciser les conditions d'un engagement volontaire contribuant à retisser le lien social. Annuellement, plus de 6 millions de mineurs sont accueillis en centres de vacances et en centres de loisirs. La direction et l'animation de ces séjours ne peut être assurée, en très grande majorité, que par des « occasionnels », principalement des enseignants, des lycéens et des étudiants qui s'engagent volontairement pendant quelques semaines auprès de ces enfants et jeunes. Ces fonctions remplissent deux missions essentielles : d'une part, pour ces animateurs, il s'agit d'une première possibilité d'insertion sociale par une prise de responsabilité en tant qu'animateur. D'autre part, pour les enfants et les jeunes, il s'agit de pouvoir bénéficier d'animateurs en nombre suffisant sur une période de l'année très courte. L'actualité récente a montré la fragilité du statut

juridique de ces « occasionnels » (annexe II de la convention collective de l'animation). Aussi, la Ligue de l'Enseignement revendique un statut spécifique, défini réglementairement, qui se situera en dehors du droit du travail.

-
- pour faire reconnaître la place entière de l'économie sociale comme moyen original d'entreprendre, de contribuer à l'emploi et au développement,
- pour faire reconnaître et dynamiser le tourisme social et associatif par la participation au développement durable régional.

2/ Le Tourisme Social et Associatif et Economie Sociale et Solidaire : un indispensable trait d'union

Notre société ne peut fonctionner sur un modèle de société binaire où les activités rentables relèveraient de l'entreprise et où la réponse aux besoins sociaux non rentables relèverait du service public ou de la « charité » individuelle ou collective parcimonieusement aidée

L'engagement de pionniers, les efforts de professionnels ont donné naissance aux classes de découverte et voyages scolaires, mais aussi à l'organisation et la gestion de centres de loisirs, de séjours de vacances collectives pour enfants et adolescents, et de séjours familiaux en France ou à l'étranger, et permit le développement d'une économie sociale originale. Le tourisme social et associatif démontre son extraordinaire capacité à répondre à des besoins fondamentaux par des stratégies de développement local et de défense du droit aux loisirs.

Le Tourisme Social et Associatif est un exemple de la réussite de la conjugaison entre des objectifs sociaux et un nécessaire réalisme de gestion, s'appuyant sur un partenariat avec les politiques publiques qu'elles soient nationales ou locales. Quelques données chiffrées illustrent cette réalité :

- 3 milliards d'€uros investis dans la pierre entre 1974 et 1998, dont les 2/3 autofinancés,
- 1 milliard d'€uros de contributions directes annuelles à l'économie locale,
- 20 000 emplois à temps plein et plusieurs dizaines de milliers d'emplois saisonniers.

Le Tourisme Social et Associatif permet la combinaison d'une valeur ajoutée économique, principalement dans le cadre du développement local, à une valeur ajoutée sociale.

Sa fonction, son rôle méritent une reconnaissance à tous les échelons de la société, que ce soit par ses retombées économiques ou que ce soit en termes de politiques sociales pour permettre le départ en vacances du plus grand nombre.

La Ligue de l'Enseignement tient toute sa place au sein de coordinations telles que la Jeunesse au Plein Air ou de l'Union Nationale des Associations de Tourisme. Elle relaie toutes les actions à caractère politique ou revendicatif, en particulier dans le cadre de la

déclaration commune entre l'UNAT et les grandes centrales syndicales.

Le secteur classes de découverte et vacances de la Ligue est reconnu par les différentes instances éducatives comme un partenaire important pour son apport complémentaire à l'éducation nationale et aux politiques éducatives territoriales. Il doit être reconnu, en tant qu'organisation d'économie sociale, comme un acteur à part entière du tourisme.

Sa double réalité lui permet de favoriser l'égalité des chances et la réussite scolaire. Par l'accessibilité aux activités de loisirs et de vacances, elle aide à l'intégration et à épanouissement de tous.

La Ligue de l'Enseignement est un des acteurs majeurs du Tourisme Social et Associatif.

Le Tourisme Social et Associatif s'appuie sur trois caractéristiques qui en font ses fondements :

- son objet social : il a été créé pour permettre le départ en vacances du plus grand nombre,
- son rôle d'aménageur du territoire : ses centres d'accueil représentent plus de 500000 lits répartis sur l'ensemble du territoire, en montagne, en milieu rural et en bord de mer,
- sa contribution économique, que l'on peut évaluer, rien que pour la Ligue de l'Enseignement à 380 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003 et des milliers d'emplois.

Le Tourisme Social et Associatif est sans doute l'une des illustrations les plus marquantes, mais souvent ignorée de ce que peut être l'économie sociale et solidaire. C'est aussi un véritable moteur du développement local.

S'il a été à l'origine de la démocratisation des vacances en France depuis 1950, il n'en continue pas moins d'être à la pointe de la modernité par une offre très diversifiée, tant au niveau de ses contenus que de sa localisation et une grande polyvalence des accueils.

Le Tourisme Social et Associatif se caractérise aussi par la diversité de ses propositions, d'accueils et de contenus. La Ligue de l'Enseignement en est un des principaux acteurs : séjours de vacances pour enfants et adolescents (400 000 enfants), classes de découverte (500 000 jeunes accueillis en dehors des vacances scolaires), villages de vacances. Sa gestion désintéressée, lui permet, encore aujourd'hui, de pouvoir accueillir des familles à revenus modestes, voire en difficultés, dans un contexte de mixité sociale.

Il se veut ouvert à tous, sans être réservé à telle ou telle catégorie sociale. Les excédents dégagés par une saine gestion ne contribuent pas à l'enrichissement d'individus, mais sont totalement réinvestis dans le cadre du projet associatif.

Il est toujours d'actualité puisqu'une étude révélait que pendant l'été 2003 seulement 55 % des français pouvaient partir en vacances. Le CREDOC a montré que 3 millions d'enfants ne partaient pas tous les ans en vacances. Un enfant sur deux, de famille monoparentale ne part pas en vacances. Une étude de la Direction du Tourisme a montré que 32 % des français ne partaient ni en vacances, ni en week-end pendant 2 années consécutives.

Sans l'existence du Tourisme Social et Associatif les non départs concerneraient la moitié de la population !

Le Tourisme Social et Associatif est donc un acteur incontournable de la politique sociale

des vacances.

B. LA PARTIE IV-3 DE LA CHARTE FEDERALE « Dispositifs spécifiques au secteur vacances ».

En précisant les relations entre les divers échelons du mouvement, elle est une précision de notre cadre commun.

Elle est ici reprise dans son intégralité.

DES OBJECTIFS POLITIQUES POUR LA FOL AVEYRON :

Dans le cadre national exposé jusque là la FOL de l'Aveyron développe son propre projet fédéral, déclinaison locale du projet de La Ligue de l'Enseignement.

Le projet fédéral de la FOL Aveyron rappelle que la FOL est trois choses à la fois :

- Un réseau de militants, un mouvement d'idées
- Une fédération d'associations, centre de ressources de la vie associative
- Une entreprise de l'économie sociale

Ayant comme finalité politique :

- De construire une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire, et donnant toute leur place aux citoyens, par l'éducation laïque, le débat, la culture, le sport, les loisirs et l'économie sociale.

Agissant ainsi dans quatre directions privilégiées :

- L'éducation
- La solidarité
- La laïcité
- La citoyenneté
- La justice sociale

2. DES OBJECTIFS EDUCATIFS POUR LA FOL AVEYRON :

Ces orientations politiques, toujours dans le cadre du projet national, se traduisent en Aveyron par les objectifs éducatifs suivants, issus du projet fédéral.

Toutes les actions que nous menons en direction de l'enfance et de la jeunesse doivent amener les enfants et les jeunes :

- Vers plus d'autonomie, en particulier en les aidant à mieux connaître et maîtriser leur milieu et en favorisant leur intégration dans la collectivité.
- Vers plus de responsabilité en tentant de leur transmettre une part des pouvoirs habituellement dévolus aux adultes.
- Vers plus d'épanouissement et d'équilibre par le respect de leurs besoins, de leurs rythmes de vie et d'évolution et par l'offre d'activités diversifiées et complémentaires.

- A développer leurs capacités relationnelles par l'apprentissage de la solidarité et l'expérience de pratiques collectives.